

La Révision Comptable, Outil de business défensif



La Révision Comptable, outil de business défensif

Les constats

La « comptabilité » est une technique d'enregistrement d'opérations sous forme de comptes comptables. Elle doit représenter le reflet ou le miroir de l'exhaustivité des opérations traitées dans un établissement.

Sur cette définition, cette notion semble d'une extrême simplicité.

Or, dans un établissement bancaire, ce sont des milliers d'opérations qui sont traitées quotidiennement.

Qu'elles soient des opérations traitées avec la clientèle comme les ouvertures de comptes, crédits, produits de placement, moyens de paiement, flux de trésorerie, le change ou pour son propre fonctionnement comme la gestion immobilière, le personnel, la facturation, pour ne citer que ces activités, la traduction « comptable » ne peut être qu'industrielle.

L'organisation comptable

Depuis plusieurs années, les directions et services comptables des établissements financiers ont beaucoup évolué. Passer de l'enregistrement manuel à l'enregistrement industriel modifie le profil des fonctions comptables.

En effet, en règle générale, les établissements bancaires utilisent un progiciel dédié aux enregistrements appelé communément « interpréteur ». Ainsi, le besoin en compétences se situe sur deux niveaux.

- ☞ Un premier niveau sur des fonctions de contrôle et d'ajustement des comptes comptables. L'objectif sera de justifier les instances et les soldes des comptes.
- ☞ Un second niveau sur des fonctions de contrôle du premier niveau et d'investigation afin de s'assurer d'une part de la fiabilité des contrôles produits par le premier niveau mais, d'autre part, de détecter et de cibler les instances anormales et d'investiguer sur leurs causes.

C'est sur cette dernière notion que l'on va promouvoir les fonctions de la révision comptable.

La fonction

Le développement de la révision comptable se justifie de par son rôle qu'elle doit avoir au sein de l'établissement.

Avant tout, elle doit avoir une position de neutralité et, même si ses activités trouvent leurs origines au sein d'une direction comptable, celle-ci ne doit pas en dépendre hiérarchiquement afin d'éviter les conflits d'intérêt.

Ensuite, la fonction doit permettre une bonne connaissance du système d'information afin de sortir de son cadre de référence et de faciliter les investigations nécessaires.

L'objectif

Suivant la formulation du régulateur (notamment par le règlement 97-02), les établissements financiers doivent se doter d'une organisation comptable et du traitement de l'information afin d'assurer l'exhaustivité et la fiabilité des opérations.

Ainsi, la révision comptable doit effectivement répondre aux besoins réglementaires mais avec l'apparition de la notion des risques opérationnels, la révision comptable se situe désormais dans une fonction élargie qui s'appuie essentiellement sur la notion « risques comptables » au sens large. En fait, de par ses moyens en sa possession, la fonction peut facilement traquer les dysfonctionnements, erreurs et anomalies dans le traitement des opérations à travers les instances comptables anormales.

La piste d'audit est le moyen à disposition pour investiguer sur les origines des instances anormales puisqu'elle assure la traçabilité des opérations.

Les impacts

Détecter les dysfonctionnements, cibler les origines, alerter et/ou intervenir afin d'engager ou de faire engager les actions correctrices nécessaires à leurs résolutions doivent faire partie des activités principales de la révision comptable. La conséquence directe de ces activités est ainsi de limiter ou d'éviter les survenances futures.

La révision comptable prend de ce fait une nouvelle dimension au sein de l'entreprise puisqu'elle entraîne une réduction du manque à gagner donc une optimisation du résultat de l'entreprise. Elle devient un vrai outil de business défensif.

Les risques opérationnels

L'activité de la révision comptable repose donc essentiellement sur la gestion des risques comptables qui permet :

- De s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité du système d'information comptable proprement dit,
- De détecter les opérations « anormales » dans le système d'information de l'établissement afin
- D'alerter si nécessaire les directions concernées.

Placée en « bout de chaîne » du traitement des opérations, elle contribue activement à la détection des dysfonctionnements, erreurs et anomalies. La corrélation avec la gestion des risques opérationnels est indispensable puisqu'elle doit participer à l'alimentation et au recensement des bases de données risques opérationnels.

Les évolutions

L'image de la « comptabilité » devenue obsolète au fil du temps, se doit d'être modifiée. Désormais, il ne faut plus dire « comptabilité » mais « système d'information comptable » ; de même, des services sous l'appellation « production comptable » émettent une image surannée alors que des services dénommés « contrôle comptable » donnent une image complètement différente au sein d'un établissement.

De par l'image que l'on donne à une fonction, les motivations se retrouvent complètement modifiées.

Ainsi, pour aller plus loin, passer par des fonctions de « contrôle comptable » puis vers des fonctions de « révision comptable » peut faciliter une ouverture de gestion de carrière vers d'autres fonctions au sein d'un établissement.